

Mise en ligne : 9 juin 2016.  
Dernière modification : 22 novembre 2022.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

# SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE MAGASINS GÉNÉRAUX ET D'ENTREPÔTS, Sfax

S.A., 17 décembre 1913.

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE-TUNISIE  
(Cote de la Bourse et de la banque, 19 juin 1914)

.....  
En Tunisie, la situation s'est maintenue satisfaisante. Le réseau des agences nouvelles s'est développé normalement. Au cours de cet exercice a été effectuée l'ouverture des deux dernières, l'une à Béja, dans la région agricole du nord de la régence, l'autre à Sfax, dans la région des olivettes. Cette seconde création a amené le Crédit foncier d'Algérie à s'intéresser à la réorganisation des magasins généraux de cette ville, par une participation prise dans la Société tunisienne de magasins généraux et d'entrepôts.

.....  
CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE-TUNISIE  
(Cote de la Bourse et de la banque, 9 janvier 1920)

.....  
La Tunisie s'est trouvée, comme l'Algérie, favorisée par des récoltes abondantes en céréales, vins et huiles dont les prix de vente ont été très rémunérateurs. De ce fait, les colons ont réalisé sur toutes les branches de leur production, des bénéfices appréciables qui leur ont permis de se dégager définitivement de leurs engagements moratoriés. La Société tunisienne des magasins généraux et d'entrepôts, à la constitution de laquelle le Crédit foncier d'Algérie-Tunisie s'est intéressé, a bénéficié de cette prospérité générale et a réparti un dividende de 7 %.

.....  
CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE-TUNISIE  
(La Cote de la Bourse et de la banque, 14 octobre 1920)

.....  
En plus de quatre agences ouvertes par la société dans des centres importants, l'agence de Gabès fut créée et sera en mesure de prêter son appui aux opérations de la succursale de la Société Tunisienne des Magasins Généraux et d'Entrepôts, qui, en plein développement, apporte un important contingent d'affaires à l'agence du Crédit, à Sfax, et organise son extension à Sousse.

---

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 25 novembre 1920)

Cette société, qui avait depuis longtemps d'importants intérêts dans la Société tunisienne de magasins généraux et d'entrepôts, vient de procéder à une augmentation de capital de cette société, qui a elle-même absorbé la Société des Magasins généraux du Centre-Tunisien et s'est installée à Sousse et à Mahdia. La Société tunisienne de magasins généraux et d'entrepôts, comprenant désormais 3 sièges, est susceptible de traiter un important contingent d'opérations ; on peut prévoir à bref délai une extension de ses services.

---

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
Société tunisienne de magasins généraux et d'entrepôts  
(*Le Sémaphore algérien*, 3 décembre 1920)

Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, qui avait depuis longtemps d'importants intérêts dans la Société tunisienne de magasins généraux et d'entrepôts, vient de procéder à une augmentation de capital de cette société, qui a elle-même absorbé la Société des magasins généraux du Centre-Tunisien et s'est installée à Sousse et à Mahdia.

La Société tunisienne de magasins généraux et d'entrepôts, comprenant désormais 3 sièges, est maintenant susceptible de traiter un important contingent d'opérations ; on peut également prévoir à bref délai une extension de ses services, intéressante pour le développement économique de la Tunisie et pour le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie qui assure le réescompte des warrants de la Société tunisienne.

---

Société tunisienne de magasins généraux et d'entrepôts  
(*Les Annales coloniales*, 16 avril 1922)

Les magasins généraux ont été organisés en Tunisie, par le décret beylical du 22 février 1900 qui édicte que des décrets spéciaux créeront ces établissements dans les diverses villes de la Régence aux moments opportuns ; l'article 21 de ce décret ratifie la création des Magasins généraux de Tunis, remontant au 31 mai 1899.

Ceux de Sousse, dits Magasins généraux du Centre-Tunisien, furent créés par le décret du 4 avril 1900.

Les Magasins généraux de Sfax, créés à leur tour par décret du 20 décembre 1901, furent concédés (décret du 15 juin 1903) à la Chambre mixte de commerce et d'agriculture du Sud-Tunisien, à laquelle se substitua pour leur exploitation, moyennant une redevance annuelle, M. A. Chatel, propriétaire à Sfax, substitution approuvée par décret du 21 juin 1905.

Ce dernier obtint, en août 1913, la concession de d'entrepôt réel des Douanes de Sfax, dont la création était depuis longtemps réclamée par le commerce et l'industrie de la région.

Après une exploitation de plus de huit années, M. Chatel céda ses droits à la Société tunisienne de magasins généraux et d'entrepôts, société anonyme française, constituée

le 17 décembre 1913 pour une période expirant le 21 juin 1935, cession approuvée par décret beylical du 12 janvier 1914.

Le capital de cette société, initialement de 360.000 francs, fut, en septembre 1920, porté à 610.000 francs, en vue du rachat et de l'absorption des Magasins généraux et entrepôt réel du Centre-Tunisien (Sousse-Monastir-Mahdia), et le 22 février 1921, à 1 million de francs, divisé en 10.000 actions de 100 francs.

La Société tunisienne est actuellement en pourparlers avec le Gouvernement tunisien et les Chambres mixtes intéressées, pour la création de nouvelles agences à Gabès et Kairouan.

Les magasins de la Société tunisienne sont admirablement installés à Sfax et à Sousse, à proximité du port, sur des terrains et dans des immeubles lui appartenant, et dotés, notamment, de citernes à huiles d'une contenance dépassant 1.500.000 kilos, qui sont certainement les mieux conditionnés de toutes celles de l'Afrique du Nord.

Ces établissements ont rendu, depuis leur origine, notamment pendant la guerre, et continuent à rendre les plus grands services à l'agriculture, au commerce et à l'industrie du Centre et du Sud-Tunisiens.

Leur succès, qui ne pourra que s'accroître encore, n'est que la légitime récompense de l'initiative et des efforts de leurs fondateurs.

Le développement qu'a pris ces derniers temps la Société tunisienne et l'extension de ses opérations aux centres de Sousse, Mahdia, Monastir et, éventuellement, Gabès et Kairouan, ont été facilités par l'appui particulièrement efficace qui lui a été prêté par le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Une collaboration étroite de ces deux sociétés est venue accroître, en même temps que leurs résultats sociaux, l'influence qu'elles ont actuellement acquise en Tunisie.

---

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE  
EXERCICE 1921

Assemblée générale ordinaire du 30 mai 1922  
(*Le Recueil des assemblées générales, 1922*)

Nous avons continué notre mouvement d'affaires avec la Société tunisienne de magasins généraux et d'entrepôts. Nous vous avons signalé que cette dernière, installée d'abord dans la seule ville de Sfax, avait étendu ses opérations à Sousse et à Mahdia. Il se trouve que ces deux centres, ayant précisément bénéficié, cette année, d'une bonne récolte d'olives, pourront permettre à la société de compenser, dans une certaine mesure, la diminution d'affaires de la place de Sfax.

---

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE  
EXERCICE 1921

Assemblée générale ordinaire du 30 mai 1922  
(*Le Recueil des assemblées générales, 1922*)

.....  
Nous avons continué notre mouvement d'affaires avec la Société tunisienne de magasins généraux et d'entrepôts. Nous vous avons signalé que cette dernière, installée d'abord dans la seule ville de Sfax, avait étendu ses opérations à Sousse et à Mahdia. Il se trouve que ces deux centres, ayant précisément bénéficié, cette année, d'une bonne récolte d'olives, pourront permettre à la société de compenser, dans une certaine mesure, la diminution d'affaires de la place de Sfax.

D'autre part, la Société des magasins généraux de Tunis, au capital de 1 million, a donné pour l'exercice 1921 des résultats qui permettront, tout en faisant face à d'importants amortissements, de distribuer un dividende de 5 % égal à celui de l'année précédente.

---

## SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE MAGASINS GÉNÉRAUX ET D'ENTREPÔTS

S.A. frse au capital de 1 MF.

Siège social à Sfax

Agences à Kairouan, Mahdia et Sousse

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1923-1924, p. 473*)

### Conseil d'administration

composé de 3 à 7 membres français, nommés p. 5 ans, propr. de 50 actions.

PHILIPPAR (Edmond)[Créd. fonc. Alg. Tun.], 43, r. de Courcelles, Paris ; pdt ;

DUBOURDIEU (Louis)[Créd. fonc. Alg. Tun.], 11, r. de Grenoble, Tunis ; v.-pdt ;

CHATEL (Achille), à Sfax ; adm. délégué ;

PILLIARD (Maurice)<sup>1</sup>, 70, r. Borghèse, Neuilly-sur-Seine ;

JOURDANNE (Alfred)[Créd. fonc. Alg. Tun.], 36, r. de Tocqueville, Paris ;

KRAFFT, à Sousse,

CORDIER, 40, av. Wilson, Paris.

### Commissaires aux comptes

FROC (Michel), 21, r. de Verneuil, Paris ;

LERUSTE (Henri)<sup>2</sup>, à Tunis ;

Objet. — L'expl. des concessions des magasins généraux et entrepôt réel des douanes de Sfax, l'acquisition, l'obtention et l'exploitation de toutes autres concessions de magasins généraux en Tunisie, la réception, la conservation et la garde de toutes marchandises, la délivrance des récépissés et warrants, les prêts sur nantissements et négociations de warrants.

CAPITAL SOCIAL. — 1 MF, en 10.000 act. de 100 fr. À l'origine, 0,36 MF ; porté en 1920 à 0,61, et en février 1921 au chiffre actuel.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 5 % d'intérêt aux act. Le surplus : 10 % au conseil. Le solde, après la somme jugée nécessaire p. amortissement du capital pendant la durée de la concession : 50 % aux act. ; 50 % aux parts.

---

## SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE MAGASINS GÉNÉRAUX ET D'ENTREPÔTS

S.A. frse au capital de 1 MF.

Siège social à Sfax

Agences à Kairouan, Mahdia et Sousse

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

---

<sup>1</sup> Maurice Pilliard (1877-1961) : gendre d'André Lebon, président du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Administrateur des Messageries maritimes depuis 1918. Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Messageries-maritimes\\_1851-1977.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Messageries-maritimes_1851-1977.pdf)

<sup>2</sup> Henri Leruste (1890-1964) : il effectua toute sa carrière au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie qu'il représenta dans diverses entreprises dont, comme PDG, la Compagnie foncière de la Méditerranée. Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Cie\\_fonciere\\_Mediterranee.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Cie_fonciere_Mediterranee.pdf)

Conseil d'administration

composé de 3 à 7 membres français, nommés p. 5 ans, propr. de 50 actions.

PHILIPPAR (Edmond)[Créd. fonc. Alg. Tun.], 43, r. de Courcelles, Paris ; pdt ;  
DUBOURDIEU (Louis)[Créd. fonc. Alg. Tun.], 11, r. de Grenoble, Tunis ; v.-pdt ;  
CHATEL (Achille), à Sfax ; adm. délégué ;  
PILLIARD (Maurice), 70, r. Borghèse, Neuilly-sur-Seine ;  
JOURDANNE (Alfred)[Créd. fonc. Alg. Tun.], 36, r. de Tocqueville, Paris ;  
LERUSTE (Henri), à Tunis ;  
CORDIER, 40, av. Wilson, Paris.

Commissaires aux comptes

BERTHAULT (Charles), 18, r. Monsieur-le-Prince, Paris ;  
LOMBARD, à Sousse.

Objet. — L'expl. des concessions des magasins généraux et entrepôt réel des douanes de Sfax, l'acquisition, l'obtention et l'exploitation de toutes autres concessions de magasins généraux en Tunisie, la réception, la conservation et la garde de toutes marchandises, la délivrance des récépissés et warrants, les prêts sur nantissements et négociations de warrants.

CAPITAL SOCIAL. — 1 MF, en 10.000 act. de 100 fr. À l'origine, 0,36 MF ; porté en 1920 à 0,61, et en février 1921 au chiffre actuel.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 5 % d'intérêt aux act. Le surplus : 10 % au conseil. Le solde, après la somme jugée nécessaire p. amortissement du capital pendant la durée de la concession : 50 % aux act. ; 50 % aux parts.

---

Note sur la Société tunisienne de magasins généraux  
Congrès des docks et silos à céréales de l'Afrique du Nord,  
Marseille, 27-30 septembre 1928  
(Institut colonial de Marseille, 1929)

[163] La Société tunisienne de magasins généraux a été constituée le 17 décembre 1913 au capital de fr. 360.000.

Par la suite, ce capital a été augmenté en plusieurs fois et notamment en 1920 pour la reprise des Magasins Généraux du centre tunisien. Il est actuellement fixé à 1 million.

La Société exploite des magasins généraux et d'entrepôt réel à Sfax, Sousse et Mahdia en vertu des concessions qui lui ont été données par les chambres mixtes de commerce et d'agriculture du Centre et du Sud Tunisiens.

Les régions où est installée la société étant grande productrice d'olives, c'est surtout de l'huile d'olive qu'elle est appelée à emmagasiner.

Néanmoins, la région de Sousse produisant une certaine quantité, de céréales, celles-ci constituent une partie importante des marchandises emmagasinées sur cette place.

[164] Par ailleurs, la Société a établi un bureau annexe à Kairouan, centre d'une région grosse productrice de céréales.

SITUATION DES INSTALLATIONS DE LA SOCIÉTÉ

1° Sfax. — La Société dispose à Sfax d'une superficie de 4.000 mètres carrés environ situés au centre de la ville et peu éloignés du port. La surface couverte atteint environ 1.200 m<sup>2</sup>. Une partie importante des magasins est occupée par des piles à huile d'une contenance totale de 450.000 kilos. Le surplus est utilisé pour le magasinage de

marchandises diverses parmi lesquelles les céréales, mais principalement les céréales d'importation.

Ces magasins ne comportent pas de silos dont la construction ne serait pas justifiée par l'importance des céréales à emmagasiner. Les grains sont déposés principalement en piles de sacs.

2° Sousse. — La Société dispose à Sousse d'une superficie de 3.700 m<sup>2</sup> environ, couverte entièrement.

Une partie est occupé par des piles à huile d'une contenance de 250.000 kilos.

Le surplus, en dehors des marchandises diverses, permet l'entreposage de 20 à 30-000 quintaux de céréales.

Là encore, aucune installation de silos n'a été établie. Ces installations paraissent, jusqu'à présent, inutiles dans la région en raison de l'importance relativement faible de la production ou du mouvement des céréales, que de la mentalité très particulariste de la clientèle qui exige la séparation absolument nette des lots de céréales déposés par chacun des intéressés.

3° Mahdia. — La Société dispose à Mahdia, à proximité du port, d'un terrain de 500 m<sup>2</sup> sur lequel sont édifiés des magasins à piles de huile et à céréales. La contenance en céréales est approximativement de 4 à 5.000 quintaux.

4° Kairouan. — La Société, récemment établie à Kairouan, n'a pu se développer dans ce centre céréalifère dans les proportions où elle l'aurait voulu. Elle étudie actuellement la possibilité d'augmenter ses aménagements en vue de donner complète satisfaction à la production et aux commerçants locaux.

#### RAPPORTS AVEC LA CLIENTÈLE

Ces rapports comportent d'une part, l'entreposage et la manutention des marchandises, principalement comme il a été expliqué ci-dessus : huile et céréales, et d'autre part, l'émission et l'escompte des warrants.

La société consent des avances sur les marchandises emmagasinées sous la forme d'escompte de warrants. Le taux de ces avances est variable avec la clientèle et les conditions du marché. Il est d'environ 70 % de la valeur d'estimation des céréales et le taux d'intérêt est fonction du taux de la Banque de l'Algérie.

Pour ces opérations, la société utilise le concours que lui prêtent les banquiers et surtout le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

#### CONCLUSION

La société étant installée dans des régions surtout productrices d'olives, c'est principalement de l'huile qu'elle est appelée à emmagasiner.

[165] Néanmoins, à Sousse et à Kairouan, la Société entrepose des céréales.

Mais les récoltes de céréales, en Tunisie, présentent une telle irrégularité d'une année sur l'autre, qu'il ne paraît pas opportun d'investir dans ses centres des capitaux importants à la construction de docks-silos ; leur rémunération serait, en effet, des plus aléatoires.

---

#### ÉTUDES FINANCIÈRES

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
(*Les Temps*, 10 novembre 1930)

.....  
Il est directement intéressé à l'activité commerciale de la Tunisie par les Magasins généraux et entrepôts réels de Tunis et par la Société tunisienne de magasins généraux et d'entrepôts qui distribuent d'intéressants dividendes. Avec le concours du groupe

Hersent et des Chemins de fer tunisiens, il a créé en 1929 les Silos coopératifs et la Société des silos du port de Bizerte.

---